

SARL 2 E
Société à responsabilité limitée
au capital de 50 000 euros
Siège social : Zone Industrielle Fournié 09400 TARASCON/ARIEGE
RCS FOIX 347 456 147

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 3 AOUT 2009**

L'an deux mille neuf, et le trois août à dix heures trente, les associés se sont réunis au siège social, en assemblée générale extraordinaire sur convocation de la gérance.

Sont présents :

. SAS CEM
représentée par son Président, M. ESTEBE Jean-Michel,
propriétaire de quatre cent quatre vingt dix-neuf parts
soit 499 parts

. Monsieur ESTEBE Jean Michel,
propriétaire de une part
soit 1 part

Total des parts présentes ou représentées : 500 parts en pleine propriété sur les 500 parts composant le capital social.

Monsieur ESTEBE Jean Michel préside la séance en qualité de représentant de la SAS CEM.

Le Président constate que les associés présents possèdent 500 parts sociales, soit la totalité des parts sociales, et que l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- . le rapport de la gérance ;
- . le texte des résolutions proposées.

Il déclare que ces mêmes pièces ont été communiquées aux associés non-gérants plus de quinze jours avant la date de la présente réunion, et qu'ils ont eu la possibilité de poser, pendant ce même délai, toutes questions au Gérant, ce dont l'assemblée lui donne acte.

Puis le Président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

- . agrément d'un nouvel associé
 - . Modification corrélative des statuts ;
 - . changement de gérant ;
- Pouvoirs en vue des formalités.

FL JJH

Le Président donne ensuite lecture du rapport de la gérance et ouvre la discussion.
Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale décide sous la condition suspensive de la réalisation de la cession à intervenir, d'agréer :

Monsieur Franck LUCCHESI demeurant à Lurbe 64660 SAINT CHRISTAU en qualité de nouvel associé.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier comme suit l'article 8 des statuts :

«

Article 8 - CAPITAL SOCIAL

Le capital social est fixé à la somme de CINQUANTE MILLE EUROS (50 000 €).

Il est divisé en 500 parts sociales de 100 euros chacune, numérotées de 1 à 500, libérées et réparties entre les associés en proportion de leurs droits, savoir :

.Monsieur Franck LUCCHESI

A concurrence de 100 parts

Numérotées de 1 à 100

Ci-100 parts

. SAS CEM

à concurrence de 399 parts,
numérotées de 101 à 499

Ci 399 parts

. Monsieur ESTEBE Jean-Michel

à concurrence de 1 part,
numérotée 500

Ci 1 part

Total égal au nombre de parts composant le capital social : 500 parts

Les associés déclarent que ces parts sont réparties entre eux dans les proportions ci-dessus indiquées et qu'elles sont toutes libérées intégralement.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

FL d/h

TROISIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale décide de désigner Monsieur Franck LUCCHESI demeurant à Lurbe 64660 SAINT CHRISTAU en qualité de gérant à compter du 4 août 2009 en remplacement de Monsieur Jean Michel ESTEBE démissionnaire à compter de la même date.

Monsieur Franck LUCCHESI présent à l'assemblée, déclare accepter ces fonctions et qu'il n'est frappé d'aucune interdiction, ou incapacité l'empêchant d'exercer le mandat qui lui est confié.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIÈME RESOLUTION

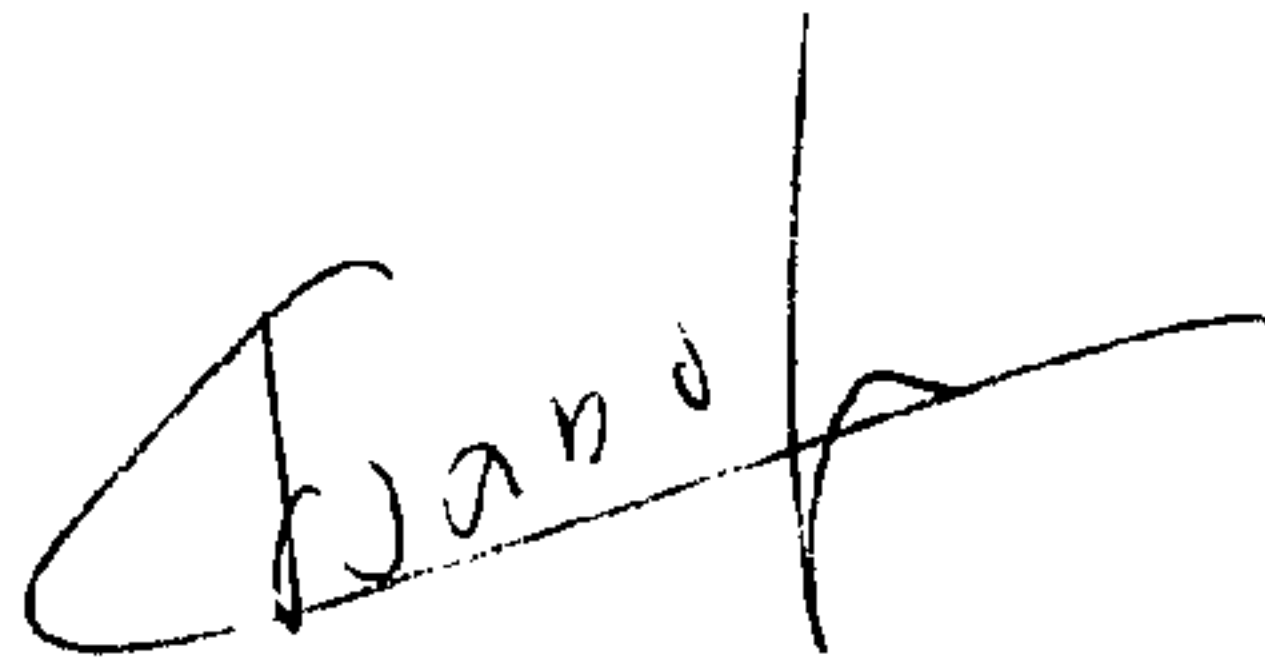
L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

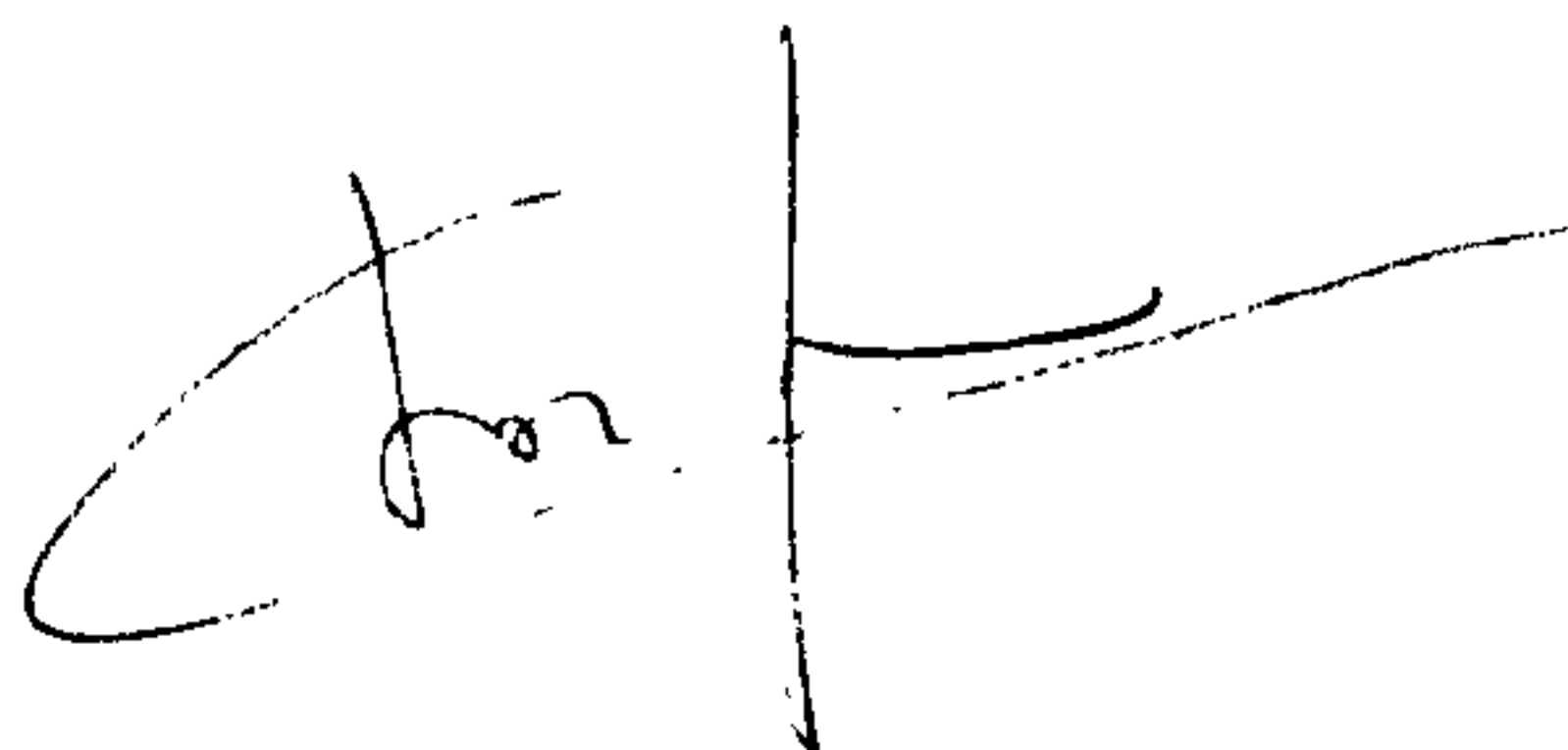
Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Gérant et l'associé.

M. ESTEBE Jean-Michel tant en qualité de gérant que d'associé



M. ESTEBE Jean-Michel en qualité de représentant de la SAS CEM



M. LUCCHESI Franck.

"Bon pour acceptation des fonctions de gérant"

